



Atelier de Senoah

*Pouvoir envisager aujourd'hui
son chez-soi de demain.*

senoah asbl

SENIORS • OBSERVATOIRE • ACCOMPAGNEMENT • HABITATS

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SENOAH EN QUELQUES MOTS	2
OBJECTIFS DES ATELIERS DE SENSIBILISATION	3
METHODOLOGIE ET REFERENTIEL	4
TIMING - LIEU - PRIX	5

SENOAH EN QUELQUES MOTS

SENOAH (pour **Seniors, Observatoire, Accompagnement, Habitats**) est une association sans but lucratif, pluraliste, existant depuis 40 ans et soutenue par la Région Wallonne, la Mutualité chrétienne et Solidaris.

L'asbl travaille à la **promotion du bien-être des aînés**, dans une **logique d'autodétermination et de respect du libre choix de la personne**, en matière de lieux de vie. Pour ce faire, elle propose notamment une écoute, un soutien, une information, un conseil à toute personne en recherche d'un lieu de vie pour personnes âgées.

Concrètement, les travailleurs sociaux de l'asbl écoutent les personnes âgées et leur entourage, analysent avec elles la situation, leurs ressources (financières, personnelles, familiales, physiques, etc.), leurs besoins, leurs aspirations. Ils soutiennent et conseillent les personnes dans ce cheminement souvent complexe et délicat. Sur base du projet de la personne, ils dégagent une liste d'établissements qui pourraient convenir (résidence-services, MR, MRS, centre d'accueil de jour, court séjour, etc.). En fonction de la demande, la personne peut également être réorientée vers d'autres services ou associations.

La juriste de l'asbl apporte une écoute, un soutien et un conseil juridique et répond à toute question juridique en lien avec les lieux de vie pour seniors. Elle propose également un conseil juridique dans la préparation du vieillissement (déclaration anticipée, etc.).

Plus d'infos sur notre structure et nos activités sur www.senoah.be ou au 081/22.85.98.

OBJECTIFS DES ATELIERS DE SENSIBILISATION

Forte de son expérience en matière d'informations et de soutien des personnes en recherche d'un lieu de vie, l'asbl Senoah a décidé de proposer des ateliers de sensibilisation à destination des personnes âgées (sous forme d'atelier de réflexion animé par un binôme assistante sociale/senior volontaire de Senoah).

Pourquoi cette volonté de sensibilisation ? Une des valeurs essentielles de l'asbl est le **respect du libre choix de la personne vieillissante**, adulte citoyen quel que soit son âge. Pour élever cette valeur, nous pensons qu'il est important que tout un chacun puisse avoir **accès à l'information** afin de poser des choix éclairés. Cet accès à l'information peut aussi, pour ceux qui le souhaitent, permettre d'anticiper certaines questions liées au changement de lieu de vie quand l'âge avance et par là favoriser également la liberté de choix et l'autodétermination.

In fine, le but de ces rencontres est que les adultes âgés repartent mieux informés sur la question du choix d'un lieu de vie adapté à chaque âge de la vie¹.

En résumé, de par les ateliers de réflexion qu'elle propose, l'asbl Senoah tente d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs :

- Connaître les différents lieux de vie et alternatives existants pour personnes âgées
- Approcher la réglementation relative aux établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées
- Mettre des mots le cheminement d'un changement de lieu de vie, de par des témoignages, des échanges, des expériences de vie partagées
- Bénéficier d'informations pratiques et de conseils en matière de recherche d'un (futur) lieu de vie adapté à ses besoins et attentes
- Mieux connaître les sources d'informations et les relais existants en fonction des besoins et de la demande
- Mieux connaître les services offerts par l'ASBL Senoah
- Bénéficier de conseils en matière de préparation à l'avancée en âge, relativement au lieu de vie
- Amener une réflexion et une prise de conscience sur la possibilité de préparer l'avancée en âge et un éventuel changement de lieu de vie

¹ Les participants repartent avec une brochure sur la préparation à un éventuel changement de lieu de vie et des fascicules, contenant des informations pratiques, des conseils et des liens utiles.

METHODOLOGIE ET REFERENTIEL

- L'atelier de réflexion, comme son nom l'indique, mise sur la rencontre (en présentiel), les échanges et les réflexions qui émanent du groupe pour approcher les objectifs définis plus haut.
- L'atout de cet atelier de réflexion réside, selon nous, dans le binôme d'animateurs : une assistante sociale de Senoah et un senior volontaire de Senoah. En effet, nous estimons que la sensibilisation des pairs par les pairs aura davantage d'impact en permettant le partage d'expériences de vie.
- L'atelier de réflexion se déroule sous forme d'échanges d'avis et d'expériences en lien avec des thèmes spécifiques tels que la préparation de ses vieux jours, le lieu de vie, le changement, etc. qui seront abordés, au préalable, de manière ludique et participative.
- Nous proposons des outils (power point, brochure, fascicules, vidéo) que nous avons construits ou choisis sur base de notre expérience quotidienne de service de soutien aux adultes âgés et à leur entourage dans la recherche d'un lieu de vie.
- Nous basons le contenu de notre exposé sur l'expérience de travail quotidien de Senoah, sur l'expérience des volontaires de Senoah, ainsi que sur des informations issues de notre mission d'observatoire, de la littérature, de colloques, de conférences.

TIMING - LIEU - PRIX

La durée de l'atelier de sensibilisation peut varier en fonction de la demande, mais nous estimons que deux heures trente doivent être prévues au minimum pour parcourir la thématique.

Les animateurs des ateliers rejoignent les participants sur le lieu de la rencontre. Les ateliers ne se tiennent pas au siège de Senoah, les locaux ne s'y prêtant pas.

Les ateliers s'organisent en semaine, durant les heures de bureau.

Les ateliers s'adressent à des groupes de 6 à 14 personnes maximum, pour favoriser un climat propice aux échanges.

Les ateliers sont gratuits. Une participation financière au défraiement du déplacement des animateurs est demandée, à hauteur du montant maximal de remboursement par kilomètre, établi en Région Wallonne, pour tous les travailleurs et volontaires qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur mission, à savoir à partir du 1^{er} juillet 2021, de 0.3707 euros/Km.